

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2009)
Heft: 237-238

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



APPENZELL

- Adolescent poli et sensible, les gens du quartier lui confiaient volontiers leurs enfants. Jusqu'au jour où l'un d'entre eux a parlé. Un baby-sitter pédophile vient d'être condamné à une thérapie stationnaire et à 18 mois de prison ferme en Appenzell Rhodes-Extérieures.
- Le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures a clos l'année 2008 sur un excédent de 11,3 millions de francs, soit 10,8 millions de plus que prévu au budget. Les recettes fiscales et celles provenant de la Confédération ont été plus importantes qu'attendu.



ARGOVIE

- Deux chauffards ont fait la course sur l'autoroute A3 dans le canton d'Argovie en direction de Zurich. Malchance pour eux, ils ont dépassé une voiture de police banalisée. Leur permis a été retiré sur-le-champ. Les chauffards ont atteint une vitesse de pointe de 206 km/h a indiqué la police cantonale argovienne. La vidéo des policiers a permis de les prendre en flagrant délit. Les deux hommes, âgés de 22 ans et 34 ans, provenaient du canton de Bâle-Campagne.



BÂLE-CAMPAGNE

- Il n'y a pas d'âge pour cambrioler. La police de Bâle-Campagne a arrêté en pleine nuit un Suisse de 75 ans en possession d'outils destinés à un cambriolage. Elle soupçonne le retraité d'effraction dans un immeuble à Reinach où il aurait causé des dégâts. Le cambrioleur présumé a été interpellé sur la base du témoignage d'une femme qui a donné l'alerte. Il se trouve en détention provisoire et une enquête pénale a été ouverte contre lui.



BÂLE-VILLE

- Bâle-Ville ne deviendra pas le deuxième canton de Suisse après Glaris à introduire le droit de vote dès l'âge de 16 ans. Les citoyens rhénans ont balayé à une majorité de 72 % une modification de leur Constitution et de leur loi électorale. Le projet prévoyait l'abaissement de l'âge donnant le droit de vote de 18 à 16 ans sur le plan cantonal. Le droit de se faire élire serait resté en revanche réservé aux personnes de plus de 18 ans.
- Le dialecte bâlois et l'allemand se partageront désormais l'enseignement en classe enfantine à Bâle-Ville. Les enseignants devront s'adresser aux bambins en hochdeutsch à 50 % au moins. Les enfants, eux, seront libres de parler la langue qu'ils désiront.



BERNE

- Les musulmans auront un carré confessionnel dans le cimetière de Thoune. Les autorités ont révisé en ce sens le règlement communal. Quelque 160 tombes pourront dorénavant être orientées en direction de La Mecque.
- L'Église catholique romaine de Berne et des environs enregistre une nette hausse du nombre des départs après la levée de l'excommunication de l'évêque Richard Williamson. Elle reçoit environ cinq demandes de sorties par jour qui font explicitement référence à l'affaire de l'évêque négationniste pour expliquer leur geste.
- La maison d'Einstein en ville de Berne a accueilli l'an passé le nombre record de 32 809 visiteurs. Les responsables de l'ancienne demeure du prix Nobel ont décidé d'agrandir l'espace d'accueil.



FRIBOURG

- Le référendum contre l'extension des heures d'ouverture des magasins dans le canton de Fribourg a abouti. Le mouvement d'opposition, qui regroupe plusieurs

syndicats ainsi que divers partis (MPS, PCS, Verts, Jeunesse socialiste fribourgeoise) a récolté plus de 7000 signatures, soit un millier de plus que nécessaire. Les référendaires souhaitent la mise en place d'une convention collective du travail.

- Des cours de natation pour tous les élèves fribourgeois. C'est ce que demande une motion populaire munie de 900 signatures déposée au secrétariat du Grand Conseil. Le texte demande qu'un cours de base de natation soit dispensé à tous les élèves du canton dans leur cursus obligatoire.



GENÈVE

- Entre 30 et 40 millions de francs seront nécessaires pour réparer l'accélérateur géant de particules LHC tombé en panne quelques jours après son lancement en septembre dernier. Selon le directeur général du CERN, les dégâts ont certainement été sous-estimés dans un premier temps.
- Les travaux de transformation de la gare Cornavin ne pourront pas débuter comme prévu en juin 2009 ont annoncé les CFF. Suite aux recours déposés par la Ville de Genève, le chantier est retardé d'au moins six mois.



GLARIS

- Les comptes d'État 2008 du canton de Glaris bouclent avec un excédent de recettes de 1,4 million pour des dépenses totales de 578,8 millions de francs. Le budget prévoit un excédent de 922 000 francs.



GRISONS

- Le Forum économique mondial (WEF) continuera à siéger à Davos. Les citoyens de la station grisonne ont nettement adopté un crédit de 29,5 millions de francs pour agrandir le centre des congrès. En tout, les travaux coûteront 37,8 millions de francs. Le canton et le WEF participeront aux coûts. La direction du WEF s'était engagée à rester encore au moins dix ans à Davos si le centre des congrès était agrandi.



JURA

- Après une année d'interdiction, le canton du Jura autorise à nouveau la pêche dans la Birse. Mais les truites provenant de cette rivière restent déconseillées aux enfants et aux femmes en âge de procréer, indiquent les autorités. La découverte en 2007 de la présence de dioxine et de PCB de type dioxine dans la chair de poissons provenant de la Birse avait amené le canton du Jura à interdire la pêche dans ce cours d'eau. Bâle-Campagne avait déjà levé l'interdiction de pêcher dans la Birse fin juillet 2008. Le canton de Berne, pour sa part, n'a jamais édicté une telle interdiction car la pollution s'est produite en aval de son territoire. Interdits en Suisse depuis 1986 en raison de leur effet toxique analogue à celui des dioxines, les PCB sont des mélanges fabriqués et utilisés dès les années 30 pour leurs propriétés isolantes et leur stabilité chimique. Ils s'accumulent au long de la chaîne alimentaire dans les tissus gras.
- Le gouvernement estime indispensable de construire un nouveau tunnel à La Roche, dans les Franches-Montagnes. La réalisation de l'ouvrage, entre Glovelier et Saint-Brais, devrait s'étendre de 2014 à 2017. Coût estimé : 24 millions.



LUCERNE

- Le projet d'hôtel de Mario Botta sur le Rigi a franchi un nouvel obstacle. L'Exécutif de Weggis (LU) a accepté le plan d'aménagement de ce projet dont le coût est estimé à 50 millions de francs.
- Mille cinq cents catholiques se sont rassemblés à Lucerne pour protester contre la politique conservatrice du pape. Cette manifestation se voulait aussi un appel à ne pas sortir de l'Église.
- Les Lucernois sont autorisés à se trémousser au rythme de la musique tous les jours de l'année. Le législatif a accepté une motion exigeant la levée de l'interdiction de danser les jours fériés.



NEUCHÂTEL

- La Police cantonale neuchâteloise a présenté un bilan de la criminalité et de la sécurité routière en amélioration. Quelque 15 800 délits ont fait l'objet d'un constat de police dans le canton l'an dernier, soit une régression de 5,3 % par rapport à 2007. Un total de 4 100 auteurs d'infractions ont été dénoncés, dont 3 200 hommes et 900 femmes. Par rapport au nombre de délits, ces données recouvrent un taux d'élucidation de 49 %.
- Monica Engeheben sera la nouvelle chancelière de l'État de Neuchâtel. Âgée de 34 ans et aujourd'hui secrétaire générale du parlement fribourgeois, elle succédera à Jean-Marie Reber, qui quittera ses fonctions à la fin du mois de mai. Monica Engeheber sera une des quatre femmes en Suisse à occuper la fonction de chancelière, avec Corina Casanova (Confédération), Danielle Gagnaux-Morel (FR) et Barbara Schüpbach-Guggenbühl (BS). Sa nomination correspond à la volonté du gouvernement d'accroître la part féminine des hautes fonctions administratives.



NIDWALD

- L'harmonisation scolaire reste contestée en Suisse alémanique. Nidwald est devenu le quatrième canton à refuser Harmos, à 62,3 % des voix. Le texte permettait pourtant aux parents de scolariser leur enfant dès 5 ans sur demande, au lieu des 4 ans prévus par le concordat. À l'image des cantons d'Uri et de Schwyz, le gouvernement nidwaldien avait opté pour cette variante moins contraignante du projet afin de faire passer ce dernier en votation.



OBWALD

- Obwald n'adhère pas pour l'heure au concordat scolaire Harmos. Le gouvernement cantonal a décidé de suspendre le projet qu'il entendait soumettre en juin au Grand Conseil. Selon lui, le texte aurait peu de chance de passer en votation, comme à Lucerne et Nidwald qui l'ont refusé. Fait déterminant, plusieurs communes se montrent sceptiques face à l'obligation de suivre deux années d'école enfantine ainsi que le prévoit Harmos. Seuls 20 % des élèves du canton la fréquentent dès l'âge de 4 ans, expliquent les autorités dans un communiqué.



SAINT-GALL

- Le canton de Saint-Gall se dote d'un nouveau règlement sur les procédures de naturalisation des étrangers. Il s'agit d'un compromis qui prévoit qu'une naturalisation ne peut être contestée que par écrit et le refus doit être motivé.



SCHAFFHOUSE

- Les citoyens du canton ont plébiscité à 76,2 % un paquet fiscal comprenant une augmentation des déductions pour enfants et un allégement de la fiscalité sur les revenus moyens et la fortune. Manque à gagner pour le canton et les communes : 11 millions de francs.



SCHWYZ

- Le canton de Schwyz introduit à son tour les amendes contre les personnes qui jettent des déchets dans la rue, urinent contre les façades ou mendient. Les contrevenants devront débourser de 50 à 250 francs, a décidé le Grand Conseil. Adoptée par 86 voix contre 7, la nouvelle réglementation sanctionne également l'affichage illégal et le tapage. Plusieurs cantons ont pris des mesures similaires. Derniers en date, les citoyens lucernois ont adopté une telle disposition en votation cantonale le 8 février dernier.



SOLEURE

- Les services industriels bâlois ont offert un cadeau peu commun au canton de Soleure. Ils lui cèdent un petit lac artificiel qu'ils possédaient et exploitaient à Seewen (SO). Et pour 27 francs, les Soleurois récupèrent les 40 ha de terres environnantes. Au final, le « cadeau » n'est pas vraiment gratuit : l'entretien du lac et du barrage coûtera quelque 25 000 francs par an aux contribuables. D'une longueur de 500 mètres et d'une surface de 5,3 ha, soit près de dix terrains de football, le Baslerweier est classé zone protégée : il faut donc le soigner.



TESSIN

- Le canton du Tessin renonce à une interdiction des chiens potentiellement dangereux. Une autorisation sera cependant nécessaire pour 30 races. Les propriétaires de ces canidés devront en outre suivre des cours et passer un examen.
- La construction de minarets ne sera pas interdite au Tessin. Le Grand Conseil a rejeté une initiative parlementaire de la Lega dei Ticinesi et de l'UDC par 55 voix contre 22. Le PRD a proposé en vain d'ajourner le débat dans l'attente du vote sur cette question au plan fédéral.



THURGOVIE

- La fronde contre les forfaits fiscaux ne cesse de s'élargir après leur abolition dans le canton de Zurich. Les Verts thurgoviens ont déposé au Grand Conseil une initiative parlementaire pour la suppression de cette faveur accordée aux riches étrangers.



URI

- Adoptée en juin 2008, l'interdiction de fumer dans les établissements publics repassera devant le peuple uranais en ver-

sion assouplie. Le parlement cantonal a décidé d'adapter la loi sur la santé à la nouvelle législation fédérale, moins restrictive.

- Le Grand Conseil uranais propose aux citoyens du canton d'accepter l'initiative accordant le droit de vote dès 16 ans. Il a toutefois fallu la voix de la présidente verte du parlement pour faire pencher la balance en faveur du texte.



VALAIS

- Le Valais est favorable à une prolongation de trois ans du moratoire sur les OGM. Le canton estime qu'un délai jusqu'en 2013 et même au-delà est nécessaire pour mener à bien les études en cours.
- Esther Waeber-Kalbermatten, une pharmacienne de 56 ans, entre dans l'histoire. Elle est en effet la première femme à faire partie de l'exécutif cantonal. Le Valais était le dernier canton de Suisse à n'avoir jamais compté de femmes dans son gouvernement.
- Le canton du Valais doit prolonger le délai d'opposition lors de mises à l'enquête de projets de construction qui mettent en jeu la protection de la nature et du paysage. Ce délai doit passer de 10 à 20 jours au moins. Le WWF est « très satisfait » de cette décision du Tribunal fédéral.



VAUD

- Yverdon-les-Bains a reçu le Prix Wakker 2009 récompensant la gestion de l'espace public. Décerné par Patrimoine Suisse, organisation sans but lucratif qui promeut la culture architecturale, ce prix doté de 20 000 francs distingue tous les ans une commune pouvant se prévaloir de prestations exceptionnelles en matière d'aménagement du centre historique comme de l'agglomération moderne. Yverdon est la troisième localité vaudoise, après Saint-Prix et Montreux, à être récompensée par le Prix Wakker.
- Le Beau-Rivage Palace de Lausanne confie son nouveau restaurant gastronomique à la cheffe française Anne-Sophie Pic, unique femme détentrice de trois étoiles Michelin.
- Les partis libéral et radical de Lausanne ont annoncé leur mariage. En juin, le parti libéral-radical lausannois (PLRL) devrait

naître sur les cendres des deux partis préalablement dissous. Un tel mariage existe déjà au niveau fédéral depuis le 28 février dernier et est annoncé au niveau cantonal en 2012.



ZUG

- Il sera interdit de fumer dans les lieux publics du canton de Zug dès le 1^{er} mars 2010. Les cafés-restaurants ont une année pour s'adapter, a indiqué le Conseil d'Etat. Les cafés qui ont une surface inférieure à 80 m² pourront rester fumeurs s'ils le souhaitent. Des fumoirs bien aérés pourront être installés dans tous les lieux publics. La nouvelle loi zougoise sur la santé avait été adoptée par le Grand Conseil l'automne dernier.



ZURICH

- Les forfaits fiscaux seront abolis dès le 1^{er} janvier 2010 dans le canton de Zurich. Ainsi en a décidé le Conseil d'Etat suite à la votation du 8 février dernier.
- Les conseillers d'Etat zurichois qui se retirent ne toucheront plus une rente à vie, mais une indemnité de départ. Ce changement de système a été adopté par le Grand Conseil.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET

Les cantons et la crise

Alors que les Chambres fédérales mettent au point un deuxième programme de relance de 710 millions, le prix de la crise pour les cantons devrait se monter à près de 2,5 milliards de francs en 2009. 45 % de ce montant proviennent des mesures conjoncturelles selon une enquête menée en janvier par l'Administration fédérale des finances auprès des cantons et d'un millier de communes. Le reste représente des réductions d'impôts et des augmentations de dépenses, des investissements par exemple. Aux 2,5 milliards des cantons, il faut ajouter quelque 300 millions de francs supportés par les chefs-lieux des cantons et autres grandes villes. Ce total de 2,8 milliards se répartit ainsi : 1 milliard en réductions de recettes et 1,8 milliard en dépenses supplémentaires.